MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

GHT LOIRE - PRESTATION D'HEBERGEMENT

Ght_PRES_2026-228_AOO_Prestation D'Hébergement

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 1 : Description du marché

Le marché a pour objet les prestations d'hébergement concernant principalement le personnel médical intérimaire des établissements suivants du GHT Loire :

- Centre Hospitalier de Roanne
- Centre Hospitalier du Forez – site de Montbrison
- Centre Hospitalier des Monts du Lyonnais
- Centre Hospitalier de Serrières

Le personnel médical intérimaire assure des missions de remplacements d'une durée plus ou moins longue dans ces établissements, et se doit d'être logé dans une chambre confortable et à proximité du Centre Hospitalier.

Ce marché pourra être étendu, en cas de besoin d'hébergement d'internes ou de personnes effectuant des missions pour le Centre Hospitalier (auditeurs, formateurs, …) ou toute autre personne, dont le coût est à la charge de l'établissement.

Article 2 : Description de la prestation

La prestation d'hébergement souhaitée doit notamment respecter les points énoncés ci-dessous :

➔ Chambre individuelle avec salle de bain et cabinet toilette

➔ Un grand lit (double)

➔ Une télévision

➔ WIFI dans la chambre

➔ Une table ou un plan de travail + 1 chaise

➔ Petit déjeuner

➔ Parking

En cas de non respect des exigences ci-dessus, la facture concernée ne pourra pas donner lieu à règlement.

Article 3 : Allotissement

La présente consultation est constituée de 4 lots :

- Lot 1 : Prestation d'hébergement pour Centre Hospitalier de Roanne
- Lot 2 : Prestation d'hébergement pour le Centre Hospitalier du Forez – site de Montbrison
- Lot 3 : Prestation d'hébergement pour le Centre hospitalier des Monts du Lyonnais

- Lot 4 : Prestation d'hébergement pour le Centre Hospitalier de Serrières

Article 4 : Durée et quantités

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an renouvelable 3 fois à compter du 22 novembre 2026, ou sa date de notification si elle est postérieure.

Le présent marché unique à bons de commande est conclu sans minimum avec maximum.

LOT	Quantité annuelle indicative et non contractuelle	Chiffre d'affaires annuel indicatif et non contractuel	**Montant maximum sur la durée du marché (4 ans)**
LOT 1 – CH Roanne	1 000	53 000	**300 000**
LOT 2 – CH Du Forez – site Montbrison	50	3 500	**40 000**
LOT 3 – CH des Monts du Lyonnais	20	1 900	**20 000**
LOT 4 – CH de Serrières	25	1 800	**20 000**

Article 5 : Spécifications techniques

- **Réservation :**

Lors d'une réservation dans le délai précisé dans le questionnaire technique, l'hébergeur est dans l'obligation de mettre à disposition une chambre. En aucun cas celui-ci ne peut refuser la réservation pour des raisons d'hébergement étant complet. En cas de non respect de cette clause, des **pénalités d'indisponibilités** seront appliquées (cf. article du CCAP le précisant). Les périodes de fermetures en sont exclues.

La réservation sera confirmée par le centre hospitalier par mail (ce document sera considéré comme le bon de commande).

Le Centre Hospitalier est l'unique commanditaire des réservations. Toute réservation effectuée par un autre tiers ne sera pas prise en charge par le Centre Hospitalier.

- **Paiement :**

Les factures parviendront au Centre Hospitalier à chaque fin de séjour et individualisées par personne.

Elles seront à déposer sur Chorus Portail Pro, sur les codes services suivants :

- Centre Hospitalier de Roanne (lot 1) : C48MAP42
- Centre Hospitalier du Forez (lot 2) : FAC6981BC
- Centre Hospitalier Des Monts du Lyonnais (lot 3) : MANSSC
- Centre Hospitalier de Serrières (lot 4) : code Chorus 3

L'hôtel s'engage à ne pas facturer les petits déjeuners non consommés. Il devra mettre en place une traçabilité signée de la personne hébergée, permettant de justifier la facturation des petits déjeuners à chaque nuitée. Celle-ci sera transmise avec la facture concernée.

- **Annulation** :

Les réservations de chambres non annulées ou annulées au-delà du délai indiqué dans l'annexe 1 questionnaire technique, par les établissements hospitaliers, seront considérées comme dues (hors petit déjeuner et taxe de séjour).

- **Proximité :**

LOT 1 : L'hébergement retenu devra se situer **à environ 10 minutes maxima à pied de l'Hôpital de Roanne.** Le personnel intérimaire logé réalise des gardes et des astreintes, il peut être amené à se rendre dans les plus brefs délais au Centre Hospitalier.

LOT 2 : L'hébergement retenu devra se situer dans un rayon de **5 kilomètres environ autour du Centre hospitalier du Forez – site de Montbrison** et à proximité de la gare de Montbrison. En effet, afin de faciliter l'accès aux médecins qui arrivent par le train, souvent le dimanche soir, moment où les moyens de transports publics sont peu fréquents.

LOT 3 : L'hébergement retenu devra se situer dans un **rayon de 15 kilomètres autour du Centre hospitalier des Monts du Lyonnais** – site de Saint Symphorien sur Coise (69590).

Le personnel intérimaire logé peut être amené à réaliser des astreintes à Saint Symphorien sur Coise et devoir se rendre dans les plus brefs délais sur site.

LOT 4 : L'hébergement retenu devra se situer **à moins de 30 minutes en voiture** du centre hospitalier de Serrières.

Article 6 : Mémoire technique

Les candidats devront obligatoirement remplir l'annexe 1 – questionnaire technique, qui sert à l'évaluation des offres.
Ils devront également fournir une photographie ou documentation présentant :

- La chambre type proposée dans l'offre,
- Les salles communes annexes accessibles (restauration, notamment).

Une visite de l'établissement pourra être demandée à chaque candidat.

Lu et approuvé

(Signature)